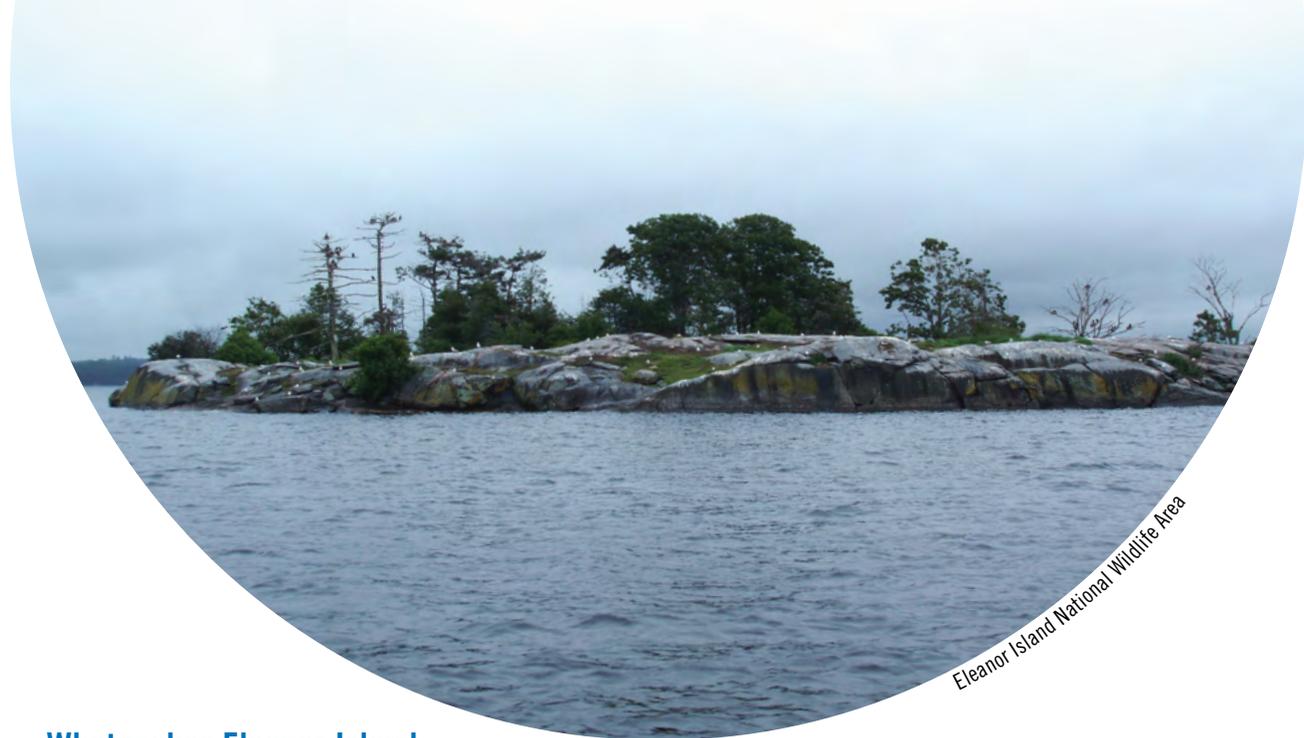


ELEANOR ISLAND NATIONAL WILDLIFE AREA



Eleanor Island National Wildlife Area

What makes Eleanor Island NWA so special?

Eleanor Island National Wildlife Area (NWA) is a small island in southern Lake Muskoka, central Ontario. It is composed of solid granite outcroppings around the perimeter and a mix of deciduous and coniferous forest in the interior. Despite its small size (0.6 hectares), Eleanor Island is

- one of the few remaining undeveloped islands in Lake Muskoka, providing safe nesting habitat for colonial waterbirds;
- an important nesting and loafing site for significant numbers of colonial waterbirds, including **Herring Gulls**, **Double-crested Cormorants** and **Great Blue Herons**;
- home to one of the few **Herring Gull** and **Great Blue Heron** nesting colonies in the local area.

Eleanor Island was protected as a municipal bird sanctuary before being transferred to Environment Canada – Canadian Wildlife Service. In 1971, it was designated a Migratory Bird Sanctuary (MBS) to protect colonial nesting waterbirds. In 1978, Eleanor Island was designated an NWA to afford greater protection for colonial nesting waterbirds and their habitat, and to serve as a site for long-term research.

What are Environment Canada Protected Areas?

Environment Canada establishes marine and terrestrial NWAs for the purposes of conservation, research and interpretation. NWAs are established to protect migratory

birds, species at risk, and other wildlife and their habitats. NWAs are established under the authority of the *Canada Wildlife Act* and are, first and foremost, places for wildlife. MBSs are established under the authority of the *Migratory Birds Convention Act, 1994*, and provide a refuge for migratory birds in marine and terrestrial environments. The current Protected Areas Network consists of 54 NWAs and 92 MBSs comprising close to 12 million hectares across Canada.

What can I do at Eleanor Island NWA?

Public access to Eleanor Island NWA is prohibited to protect colonial nesting waterbirds and other wildlife from disturbance. Permits are required to visit, and to conduct research, surveys and monitoring. For a complete list of NWAs, including those you can visit, please see our website.



Herring Gulls

Who can I contact?

Environment Canada
Canadian Wildlife Service – Ontario
4905 Dufferin Street
Toronto, Ontario M3H 5T4
1-800-668-6767
email: enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Where is Eleanor Island NWA?



Great Blue Heron





RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE ELEANOR



Pourquoi la réserve de l'Île Eleanor est-elle si particulière?

La Réserve nationale de faune (RNF) de l'Île Eleanor est une petite île située au sud du lac Muskoka, au centre de l'Ontario. Le pourtour de l'île est constitué d'affleurements de granite et son intérieur est peuplé d'une forêt de feuillus et de conifères mixtes. Malgré sa petite taille (0,6 hectare), l'Île Eleanor

- est l'une des dernières îles non aménagées du lac Muskoka et elle fournit un habitat de nidification à l'abri des prédateurs pour les oiseaux aquatiques coloniaux;
- constitue un important site de nidification et de repos pour un grand nombre d'oiseaux aquatiques coloniaux, dont le **Goéland argenté**, le **Cormoran à aigrettes** et le **Grand Héron**;
- abrite l'une des rares colonies de **Goélands argentés** et de **Grands Hérons** qui nichent dans cette région.



Réserve nationale de faune de l'Île Eleanor

L'Île Eleanor a d'abord été protégée en tant que refuge d'oiseaux municipal avant d'être transférée au Service canadien de la faune d'Environnement Canada. En 1971, elle a été désignée Refuge d'oiseaux migrateurs (ROM) pour protéger les oiseaux aquatiques qui y nichent en colonies. En 1978, l'Île Eleanor a été désignée RNF pour permettre une meilleure protection des oiseaux aquatiques coloniaux qui y nichent et de leur habitat, ainsi que pour en faire un site de recherche à long terme.

Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations

sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les ROM sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie d'environ 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve de l'Île Eleanor?

L'accès public à la RNF de l'Île Eleanor est interdit afin de protéger les oiseaux aquatiques nichant en colonie et d'autres animaux. Il est nécessaire d'obtenir un permis pour visiter la RNF ou pour effectuer de la recherche, des inventaires et de la surveillance. Pour une liste complète des RNF, y compris celles que vous pouvez visiter, veuillez consulter notre site Web.



Grand Héron



Goélands argentés

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada
Service canadien de la faune – Ontario
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est la réserve de l'Île Eleanor?



ISBN - 978-0-660-20969-2
N° de cat. : CW66-340/2013F-PDF
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informatique d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.
Photos : © Environnement Canada à moins d'avis contraire;
Grand Héron © I. Parsons
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, 2014

